

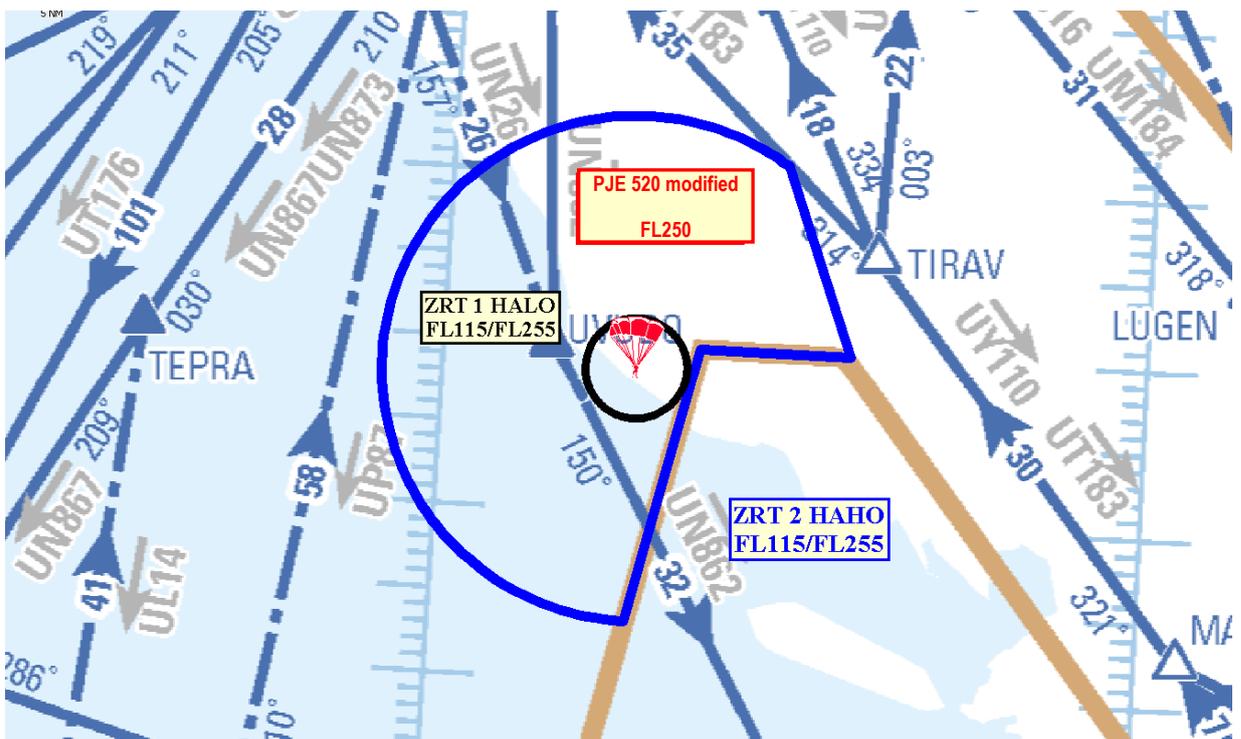
Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) à l'occasion d'activités de parachutage en haute altitude (HALO et HAHO), et modification de l'activité PARA 520 Les Sables d'Olonne

En vigueur : Du 1er mai au 30 septembre 2021

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Les Sables d'Olonne LFOO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2020



Extrait carte de croisière ENR 6.2 édition 5/2020

ACTIVITÉ

Dans le cadre d'exercices de parachutages en haute altitude dont certains avec dérive sous voile, un dispositif d'espaces aériens est créé. Il consiste en 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

ZRT 1 HALO : Sauts *High Altitude Low Opening*
 ZRT 2 HAHO : Sauts *High Altitude High Opening*

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 HALO et ZRT 2 HAHO activables :
 Mai, juin et septembre : 0700-1100, 1200-1800, SS-2359
 Juillet et août : 0700-1030, 1230-1900, SS-2359

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 Brest CTL : 118.030 MHz
 Nantes APP : 119.535 MHz / 121.215 MHz

STATUT

Lorsqu'elles sont actives, les ZRT se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des aéronefs suivants :

- Aéronefs utilisant l'activité de parachutage ;
- Aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact radio préalable avec Nantes APP.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Brest CTL ou Nantes APP

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

ZRT 1 HALO	ZRT 2 HAHO
<p><u>Limites latérales</u></p> <p>Cercle de 3 NM de rayon centré sur 46°28'37"N - 001°43'22"W</p>	<p><u>Limites latérales</u></p> <p>46°30'01" N - 001°25'12" W 46°41'05" N - 001°31'18" W arc anti-horaire de 15 Nm de rayon centré sur 46°28'37" N - 001°43'22" W 46°13'37" N - 001°43'12" W 46°30'00" N - 001°38'00" W 46°30'01" N - 001°25'12" W</p>
<p><u>Limites verticales</u> FL115 - FL255</p>	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- ◆ Les ZRT 1 et 2 ne sont pas activables simultanément.
- ◆ Activité parachutage N° 520 Les Sables d'Olonne AD modifiée :
 - limite supérieure relevée au FL250 ;
 - horaires modifiés, identiques aux horaires des ZRT 1 HALO et 2 HAHO.